

Marche-en-Famenne, le

24 AVR. 2026

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE  
Service Urbanisme  
Boulevard du Midi, 22  
6900 Marche-en-Famenne  
Tél. : 084.32.70.20

**PICARD IMMO**  
**Rue Simon, 46/2**

**6990 Hotton**

E-mail : urbanisme@marche.be

N. Réf. : RU/2026/102/JL - corrigé  
V. Réf. : mail 20-03-2026

**ATTENTION ! Nouveau numéro de compte : BE04 0910 2297 9531**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée le 20/03/2026 concernant :

- 1) garage + maison + bureau sis Avenue de France 118 à 6900 MARCHE  
Cadastrés 1<sup>ère</sup> Division/Section A/Numéro 685A2 – B2 – V
- 2) parking + terrain à bâtir + pâture sis en lieu-dit « Devant les His » à 6900 WAHA  
Cadastrés 7<sup>ème</sup> Division/Section A/Numéro 440F8 – G8 – H8

appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT.

Pour une meilleure organisation de notre service, nous vous remercions de bien vouloir utiliser l'adresse mail unique : [renseignements.notaires@marche.be](mailto:renseignements.notaires@marche.be)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,  
**Claude MERKER**  
par déléation  
Art. 11132-5 du CDLD  
**Bertrand LAVIS**  
Architecte du Paysage  
Chef de Division f.f.

Le Bourgmestre,  
**Nicolas GREGOIRE**



Votre contact : Service Urbanisme ● Tél. : 084.32.70.20 – 084/32.70.23.  
E-mail : renseignements.notaires@marche.be

*L'avenir est en Marche*




Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.


Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.153,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.



Maison et garage

<p>Parcelle concernée : <b>garage</b></p>	<p><b>Division: MARCHÉ-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHÉ-EN-FAMENNE/</b>  <b>Section: A</b>  <b>Numéro: A 685 A 2</b>                  INS: 83034                  Surface calculée: 16.42 ares</p> 
<p><b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b></p>	<p>Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non</p>
<p><b>Schéma d'Orientation local</b></p>	<p>Parcelle concernée par un SOL: Non</p>
<p><b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b></p>	<p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non                  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p>
<p><b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b></p>	<p>Sélection située dans un PIP: Non</p>
<p><b>Rénovation urbaine</b></p>	<p>Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marché): Non</p>
<p><b>Périmètre de reconnaissance économique</b></p>	<p>La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non</p>
<p><b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b></p>	<p>La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non</p>
<p><b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b></p>	<p>La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non</p>
<p><b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b></p>	<p>Antenne présente sur la parcelle: Non</p>
<p><b>Arbres et haies remarquables SPW</b></p>	<p>Un arbre se trouve dans la parcelle: Non                  Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non                  Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non                  La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non</p>
<p><b>Aléa d'inondation</b></p>	<p>La parcelle n'est située dans aucune zone</p>
<p><b>Axe de ruissellement concentré</b></p>	<p>Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non</p>
<p><b>Cours d'eau</b></p>	<p>Axe du réseau hydrographique wallon: Non                      A 50 mètres: Non</p>
<p><b>Hydrologie</b></p>	<p>Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b></p>
<p><b>Zone de prévention des captages (SPW)</b></p>	<p>Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non                  Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non                  Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non</p>
<p><b>Zone Natura 2000</b></p>	<p>Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000</p>
<p><b>Zone Natura 2000 (100m)</b></p>	<p>Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000</p>
<p><b>Zones d'assainissement</b></p>	<p>1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b></p>
<p><b>Cartographie des éboulements</b></p>	<p>Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non                  La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non</p>
<p><b>Berce du Caucase</b></p>	<p>Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non</p>
<p><b>Electricité</b></p>	<p>Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non                  Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non</p>

<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 16.42 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potential négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potential positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

<b>Parcelle concernée : maison</b>	<b>Division: MARCHE-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHE-EN-FAMENNE/</b> <b>Section: A</b> <b>Numéro: A 685 B 2</b> INS: 83034 Surface calculée: 10.04 ares 
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000

<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 10.04 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

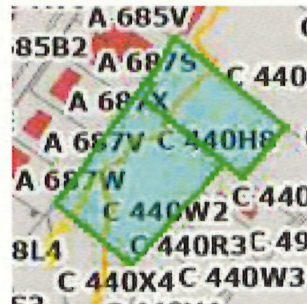
<b>Parcelle concernée : bureau</b>	<b>Division: MARCHE-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHE-EN-FAMENNE/</b> <b>Section: A</b> <b>Numéro: A 685 V</b> INS: 83034 Surface calculée: 1.81 ares
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000

<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	Nom du plan du secteur d'aménagement : 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 1.81 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Éléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>


**2) parking + terrain à bâtir + pâture sis en lieu-dit « Devant les His » à 6900 WAHA  
Cadastrés 7<sup>ème</sup> Division/Section A/Numéro 440F8 – G8 – H8**




Axe de ruissellement concentré




Aléa d'inondation

Parcelle concernée : <b>parking</b>	<b>Division: MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/</b> <b>Section: C</b> <b>Numéro: C 440 F 8</b> INS: 83034 Surface calculée: 35.59 ares 
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	15 zone(s) d'aléa: <b>Aléa moyen</b> Classement: Aléa moyen par ruissellement
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non                      A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non                      Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 35.59 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: <b>Oui</b> Libellé: Reprise par l'Etat GC n°108 et chemins n°11 et 28 Type: MODIFICATION Date: 09-11-76 <b>Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).</b>
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non

Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
PCDN 2021	<p>Potential négatif du plan de secteur: <b>Oui</b>  <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b></p> <p>Potential positif du plan de secteur: Non  Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non  Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non  Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non  <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b></p>
Parcelle concernée : terrain à bâtir	<p>Division: <b>MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/</b>  Section: <b>C</b>  Numéro: <b>C 440 G 8</b>  INS: 83034  Surface calculée: 16.61 ares</p> 
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Hydrologie	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Berce du Caucase	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : <b>MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 16.61 ares)
Nouvelles couches	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité
Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.

	Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: <b>Oui</b> Libellé: Reprise par l'Etat GC n°108 et chemins n°11 et 28 Type: MODIFICATION Date: 09-11-76 <b>Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).</b>
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: <b>Oui</b> <b>Ensemble de sites naturels ayant un intérêt écologique. Il est donc recommandé d'y préserver et renforcer la biodiversité.</b> Zone: ZLO Ecotope Fr: Pature a ray-grass et trèfle blanc (Cynosorion) + prairie mesophile de fauche (Arrhenatherion elatioris) Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

<b>Parcelle concernée : pâture</b>	<b>Division: MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/</b> <b>Section: C</b> <b>Numéro: C 440 H 8</b> INS: 83034 Surface calculée: 56.52 ares 
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	27 zone(s) d'aléa: <b>* 20 Aléa moyen</b> Classement: Aléa moyen par ruissellement <b>* 7 Aléa faible</b> Classement: Aléa faible par ruissellement
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: <b>Oui</b>
<b>Cours d'eau</b>	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>

<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	<b>Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 56.52 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à très faible densité Zone d'habitat à relativement faible densité <b>Zone du RCU:</b> Aire rurale de bâti discontinu <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: <b>Oui</b> Libellé: Reprise par l'Etat GC n°108 et chemins n°11 et 28 Type: MODIFICATION Date: 09-11-76 <b>Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).</b>
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: <b>Oui</b> <b>Ensemble de sites naturels ayant un intérêt écologique. Il est donc recommandé d'y préserver et renforcer la biodiversité.</b> Zone: ZLO Ecotope Fr: Pature a ray-grass et trefle blanc (Cynosorion) + prairie mesophile de fauche (Arrhenatherion elatioris) Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

<b>Repris dans la limite d'un plan d'expropriation</b>	Non
<b>Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un plan de division</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une procédure de salubrité</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un permis de location</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme</b>	Non
<b>Se situe le long d'une voirie régionale</b>	<b>Oui - N86</b>
<b>A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977</b>	<b>Oui (voir ci-dessous)</b>
<b>Remarque :</b>	

N° Permis N° Délivré	Demandeur	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.	
Permis d'Urbanisme		Division / Section / Cadastre Lotissement (N° Lot)		Autorisé	Refusé	
				Délivrance	Possession	
B199000141		Avenue de France 6900 Marche-en-Famenne	Batir des bureaux	01/01/1990 21/01/1991	-----	
90/141		Division 1, section A n° 685M		Octroi Collège	Délivrance	-----
Permis d'Urbanisme B199400049		Avenue de France 118 6900 Marche-en-Famenne		Construire une réserve de pneus	01/01/1990 13/06/1994	-----
94/049	Division 1, section A n° 685H - 685T	Octroi Collège	Délivrance		-----	
Déclaration environnementale E3202000007		Avenue de France 118B 6900 Marche-en-Famenne	Entreprise de dépannage de tout type de véhicules (voitures, motos, camionnettes). Stockage de maximum 10 véhicules. Garage pour petites réparations. Pas de vente. Pas de stockage d'huiles supérieur ou égal à 500 litres.	23/01/2020 27/01/2020	-----	
D/2020/006		Division 1, section A n° 685A2		Recevable	Délivrance	-----
Déclaration environnementale E3202400075		Avenue de France 118 6900 Marche-en-Famenne		Exploitation d'un centre de dépannage et réparation automobile comprenant deux fosses et un pont (parc de stationnement de véhicules local d'une capacité de 10 à 50 véhicules automobiles) - commerce de véhicules automobiles local d'une capacité de 5 à 25 véhicules automobiles destinés à la vente	04/10/2024 14/10/2024	-----
D/2024/075	Division 1, section A n° 685A2 - Division 7, section C n° 440F8	Recevable	Délivrance		-----	
				Validité 10 ans		
				Validité 10 ans		

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,  
Claude MERKER  
Par délégation, art. L1132-5 CDLD  
Bertrand LAVIS  
Architecte du Paysage  
Chef de Division f.f.



Le Bourgmestre,  
Nicolas GREGOIRE

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le

24 AVR. 2026